

Mot du président	p. 3
Dette publique	p. 4
Ministre Hamad	p. 5

RAPPEL RAPPEL RAPPEL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'APRHQ

LE MERCREDI 24 OCTOBRE 2007 À 9 H 30

HÔTEL DES SEIGNEURS, À SAINT-HYACINTHE, SALLE GALA 4

1200, rue Johnson, Saint-Hyacinthe (en bordure de l'autoroute 20, sortie centre-ville)

INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR LE REPAS

Inscription auprès de votre représentant de territoire
ou au secrétariat auprès de Alexandra Venne

tél. : 514-289-2211 (poste 4428) ou numéro sans frais 1-866-646-4428

DOSSIER AVCS

Le calme avant la tempête ?



Yves Tanguay,
administrateur de l'APRHQ

Dans le dossier AVCS, l'action se passe maintenant dans les bureaux des professionnels, actuaires et avocats, qui s'affairent à peaufiner leur argumentation pour la défense de leur cause devant les tribunaux. Il faut se rappeler qu'Hydro-Québec est attaquée sur deux fronts dans ce dossier : d'une part, elle doit, à sa requête, se présenter en Cour d'appel après deux décisions favorables aux syndicats SPSI, SPIHQ et SSPHQ; d'autre part, elle devra se défendre en Cour supérieure contre le recours collectif des retraités adhérents à l'AVCS.

Compte tenu de l'incidence du jugement de la Cour d'appel dans la cause Hydro-Québec c. les syndicats, les deux parties – Hydro-Québec et l'APRHQ – sont convenues de surseoir aux démarches judiciaires jusqu'à ce que le jugement soit rendu. Cette décision a pour effet de prolonger

l'attente d'un règlement pour les retraités, mais le gel du taux de prime à son taux actuel de 0,37 \$/1 000 \$ d'assurance rend les délais tolérables.

À cette étape, l'actuaire de l'APRHQ, François Vachon, analyse les données reçues d'Hydro-Québec afin de déterminer le préjudice réel des adhérents, ce qui permettra à notre procureur, Me Claude Tardif, de parachever la preuve et de préciser le montant de la réclamation.

Dans la cause défendue à la Cour d'appel, les procureurs d'Hydro-Québec et des syndicats devaient déposer leur argumentation au début du mois de septembre. On s'attend à ce que la Cour appelle les opposants pour débattre de la cause au début de 2008.

Hydro-Québec c. syndicats

Rappelons ici le cheminement qui a mené la cause en Cour d'appel. Le premier événement à retenir remonte au 15 septembre 2004 avec la sentence de l'arbitre Robert Foisy donnant raison aux syndicats

SPSI, SPIHQ et SSPHQ dans leur grief sur les modifications au régime AVCS. Cette sentence disait ceci : « En somme, l'analyse de la preuve m'amène à conclure que l'Employeur, en regard des adhérents à l'AVCS, a fait défaut de satisfaire à ses obligations de mandataire et d'administrateur du bien d'autrui, ainsi que de son obligation de renseignement et de bonne foi dans l'exercice de ses droits de gérance, alors que placé dans une situation de conflit d'intérêts il n'a pas agi dans les meilleurs intérêts des adhérents. Il a également caché l'information relative au coût réel des primes. Ce faisant, il a violé la convention collective. »

Hydro-Québec a réagi en déposant une requête de révision judiciaire en Cour supérieure pour casser cette sentence. Le 15 septembre 2006, la juge Christiane Alary rejetait cette demande de révision judiciaire compte tenu de toutes les interrogations soulevées dans la requête. Concernant les obligations de mandataire, la juge Alary déclarait : « Le Tribunal partage l'opinion de l'arbitre à l'égard de l'existence d'une obligation de mandataire d'Hydro-Québec vis-à-vis des adhérents. »

Elle recevait également la décision de l'arbitre d'imputer à Hydro-Québec ses obligations, à titre d'administrateur du bien d'autrui, de renseignement et de bonne foi consignées dans le Code civil du Québec.

Hydro-Québec a de nouveau riposté en sollicitant en Cour d'appel la permission d'en appeler du jugement de la juge Alary. Cette permission a été accordée le 31 janvier 2007. Le débat qui se fera en Cour d'appel sera limité aux questions suivantes : « L'arbitre a-t-il commis des erreurs révisables quant i) au rôle de l'employeur à l'égard des adhérents au régime collectif d'assurance, ii) aux ristournes et iii) au devoir d'information découlant d'un contrat d'assurance collective? »

Hydro-Québec c. APRHQ

Sur le front Hydro-Québec c. APRHQ, la démarche a suivi un cheminement différent, mais a finalement terminé son périple devant le tribunal. Au lieu de procéder par voie de grief, les adhérents retraités ont déposé une requête d'autorisation de recours collectif en Cour supérieure le 23 juillet 2004. La juge Anne-Marie Trahan a accueilli favorablement cette requête le 15 février 2007. En résumé, notre recours vise à déterminer si Hydro-Québec a violé son ou ses obligations envers les adhérents retraités :

- dans son rôle de mandataire;
- dans l'obtention du consentement des adhérents;
- de bonne foi;
- de respect du principe d'équité.

Les audiences sur ces questions que la juge Trahan doit présider sont donc reportées après le jugement de la Cour d'appel entre Hydro-Québec et les syndicats. Il faut rappeler ici que des représentants d'Hydro-Québec et de l'APRHQ se sont réunis à plusieurs reprises entre juin 2006 et avril 2007 pour trouver un règlement à l'amiable. Malheureusement, Hydro-Québec a décidé de mettre fin à ces discussions sans qu'aucun compromis n'ait été atteint.

Conclusion

Point tournant dans ce dossier, le jugement de la Cour d'appel va conditionner les prochaines étapes. Si elle est déboutée, Hydro-Québec va-t-elle se pourvoir en Cour suprême ou accepter le verdict et convenir d'un règlement? Inversement, les syndicats vont-ils boucler le dossier ou s'adresser à la Cour suprême? Quoi qu'il en soit, le recours collectif des retraités devra être réévalué à la lumière de ces faits nouveaux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité exécutif

Président: Aimé Beauchesne (Mauricie)
 V.-p. exécutif: Jocelyne Pellerin
 Secrétaire: Pierrette Bernier
 Trésorier: Michel Fortin (Montréal)
 Administrateurs :
 Claude Alarie
 Jean-Louis Comtois
 Normand Moreau

Autres administrateurs

Christian Dionne (Matapédia)
 Gilles Duclos
 Jean-Pierre Dufour
 Mireille Massicotte (La Grande Rivière)
 Jean-François Poliquin
 Pierre Savignac
 Yves Tanguay
 Erick Thompson (Manicouagan)
 Claude Tougas (Richelieu-Rive-Sud)
 Raymond Trudel (Laurentides)
 Johanne Vaillancourt (Saguenay)
 Jacques Villeneuve (Montmorency)

BULLETIN

Édition: Jocelyne Pellerin
 Collaboratrice: Louise Pratte
 Photographie: Cécile Giguère
 Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec 1992
 Tirage: 7 500 exemplaires
 L'emploi du masculin a pour seul but d'alléger les textes.

PUBLIÉ PAR

Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec
 75, boul. René-Lévesque Ouest
 Bureau 133-N,
 Montréal (Québec) H2Z 1A4
 Tél.: 514-289-2211 (4428)
 Sans frais: 1-866-646-4428
 Fax: 514-289-5094
 Internet: www.aprhq.qc.ca
 www.avcshq.com
 Courriel: site@aprhq.qc.ca

Mot du président



A. Beauchesne

Depuis sa fondation en 1986, l'APRHQ a travaillé d'arrache-pied pour défendre les intérêts des retraités. À titre d'exemple, il me vient à l'esprit la Commission parlementaire sur les surplus enregistrés par les régimes de retraite privés, en mars 1991. À cette occasion, l'APRHQ était représentée par MM. Conrad Gagné, vice-président, et Marcel Beaudoin, membre du comité sur l'indexation, qui ont défendu notre mémoire préparé par M. Louis Ascah, de l'Université de Sherbrooke.

Vous vous demandez certainement: «Pourquoi ce retour en arrière?» Eh bien, je veux simplement illustrer le fait que le passé est garant de l'avenir! Il faut beaucoup d'efforts pour arriver à des résultats tangibles: en 2007, nous sommes encore à défendre les

mêmes principes exprimés en 1991 à Québec. D'autres collaborateurs ont poursuivi le travail amorcé il y a plus de 15 ans, notamment pour faire adopter le projet de loi 30, en décembre 2006. Cette loi qui confirme le principe d'équité pour les retraités constitue un gain important pour nous. Cependant, dans les faits, la situation n'a pas changé pour les retraités d'Hydro-Québec. Afin de s'assurer que les employeurs respectent l'esprit de cette loi, l'APRHQ, avec d'autres organismes voués à la défense des droits des retraités, a entrepris une croisade auprès des institutions gouvernementales. Nous poursuivons donc nos objectifs avec un acharnement et une énergie qui ne baisseront pas!

Au nom des membres du conseil d'administration, je vous invite chaleureusement à venir nous rencontrer à Saint-Hyacinthe, le 24 octobre prochain, lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

HYDRO-QUÉBEC MODIFIE UNILATÉRALEMENT LE MODE DE VERSEMENT DE LA RENTE DES RETRAITÉS

Sans consultation préalable avec l'APRHQ, Hydro-Québec a décidé de ramener de 26 à 24 le nombre de versements de la rente des retraités hydro-québécois. Ce changement majeur sera effectif au début de 2008. Le motif invoqué pour introduire cette modification dans la fréquence des versements des prestations de retraite est l'application du règlement 707 du RRHQ, qui stipule que la rente versée à un participant est annuelle et définie comme couvrant l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre. En effet, le calendrier en vigueur depuis plusieurs années conduisait au versement d'une 27^e période de rente, une fois tous les 12 ans.

Il est important de mentionner que, même si le nombre de versements passe à 24 par année, les retraités et bénéficiaires recevront exactement le même montant

annuel auquel ils ont droit selon les dispositions du RRHQ. À compter du 1^{er} janvier 2008, ils recevront leur prestation de retraite deux fois par mois, le 15 et le dernier jour du mois.

L'APRHQ, qui n'approuve pas ce changement, a manifesté officiellement son désaccord au directeur principal Ressources humaines, M. Michel Martinez. Vous trouverez sur le site Web de l'APRHQ le texte intégral de la lettre que nous lui avons fait parvenir au mois d'août.

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, nous vous invitons à appeler le Centre d'appels retraite et assurances (CARA) au numéro 1-877-289-5252 – option 3.

Parce que donner, c'est s'entraider aujourd'hui et demain



Nous sommes déjà en octobre, le mois de la campagne Centraide au Québec. Je me permets de vous rappeler que chaque organisation Centraide mise sur pied vise à améliorer le sort des plus démunis de nos communautés.

L'APRHQ est fière de renouveler son partenariat avec Centraide Hydro-Québec afin que nous puissions atteindre ensemble des résultats élevés. Lors de la dernière campagne, les retraités ont donné plus de 390 000\$, ce qui représente un effort considérable. Parmi tous les donateurs, il y en a sûrement qui soutiennent Centraide depuis très longtemps. À vous tous, nous disons un grand merci!

Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux retraités ont joint les rangs de notre association. Nous souhaitons qu'ils conservent la bonne habitude acquise au travail de contribuer à la campagne Centraide!

Afin de mieux vous informer, une rubrique Centraide sera ouverte sur le site Web de l'APRHQ avec un lien vers celui d'Hydro-Québec. Vous pourrez ainsi suivre l'évolution de la campagne.

Nous sommes persuadés que votre générosité permettra de dépasser les contributions de 2006. L'an dernier, pour la première fois, notre taux de participation a atteint 20,5% et nous espérons accroître cette participation de façon substantielle en 2007, grâce aux efforts concertés des membres du Conseil d'administration de l'APRHQ, des Associations territoriales et des bénévoles actifs partout sur le territoire.

Centraide compte sur vous! Merci!

Claude Tougas,

Président de l'Association des retraités d'Hydro-Québec
Territoire Richelieu - Rive-Sud

Coprésident de la campagne Centraide Hydro-Québec 2007

La dette publique québécoise crée-t-elle un conflit intergénérationnel?



Claude Alarie,
porte-parole de la FARQ

La Fédération des Associations de retraités du Québec (FARQ) organisait le 19 juin dernier une conférence donnée par Louis Gill, économiste et professeur retraité de l'UQAM, auteur de l'ouvrage intitulé « Rembourser la dette publique: la pire des hypothèses ». Plus d'une cinquantaine de retraités, issus d'une douzaine d'associations, ont participé à cette rencontre tenue au centre Saint-Donat, à Montréal. Nous présentons ici un court résumé de la conférence de Louis Gill, détenteur d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Montréal et d'un doctorat en sciences économiques de l'Université de Stanford, en Californie. M. Gill a publié de nombreux ouvrages sur l'économie.

D'entrée de jeu, le conférencier a spécifié que le débat sur la dette publique était grevé d'un lourd handicap en raison de sa complexité et de l'absence généralisée de connaissances de la population quant à ses aspects techniques, « ce qui donne évidemment aux dirigeants politiques, aux experts et aux pseudo-experts un avantage énorme pour faire valoir leur point de vue comme étant le meilleur et le seul valable dans les circonstances ».

Critiques injustes

Le sujet est brûlant d'actualité et on accuse notre génération – celle des baby-boomers – d'avoir, pendant sa vie active, siphonné le système et laissé comme héritage à ses enfants et petits-enfants une dette énorme, qu'ils ne pourront pas éponger et qui va affecter leurs conditions de vie. Certains sont si obsédés par la dette qu'ils proposent pour la payer de vendre la société d'État Hydro-Québec ou de doubler les tarifs d'électricité.

Le printemps dernier, un candidat de l'ADQ a accusé les baby-boomers d'avoir détourné les ressources de la société à leur avantage et de ne pas avoir eu le courage de se reproduire après avoir eu tout cuit dans le bec. Il a proposé d'utiliser l'argent de nos caisses de retraite pour payer la dette. Un économiste prétend même que le vieillissement de la population va mettre le Québec « à feu et à sang ». Le tableau est peu flatteur.

Pourtant, les retraités d'aujourd'hui et ceux de demain, comme tous les honnêtes citoyens, ont payé et continuent de payer des impôts, des taxes municipales et scolaires, la TPS, la TVQ, et ce, même s'ils n'utilisent plus certains services aujourd'hui. En outre, ils ont été en quelque sorte les bâtisseurs de la société d'aujourd'hui sur le plan de l'éducation, des soins de santé, des services à la population. Y a-t-il un fondement à ces attaques?

Les dettes publiques dans le monde industrialisé

La dette totale, ou dette brute, du Québec est de 122 milliards \$. Comparativement, celle des États-Unis est de 6000 milliards \$. Il faut cependant relativiser cette somme et la comparer à la capacité de production, le produit intérieur brut (PIB). En 2006, le PIB du Québec était de 285 milliards \$. La dette publique du Québec représente donc 43% du PIB. Cette somme a trois composantes: 1) la dette directe ou titres émis sur le marché: 90 G\$ (32% du PIB); 2) les engagements du gouvernement envers les régimes de retraite des employés de l'État: 32 G\$ (11% du PIB); 3) le fonds des générations: 0,6 G\$ ou 0,5% du PIB.

L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) compile des statistiques sur les dettes publiques. En utilisant sa méthode, la dette publique du Québec équivaudrait à 72% du PIB, alors que celle de la moyenne des pays de l'OCDE est de 78%.

Est-il opportun de rembourser la dette publique?

M. Gill estime que le poids relatif de la dette par rapport au PIB diminue de lui-même avec une croissance économique supérieure à celle de la dette. Cette vision des choses faisait partie du consensus social accepté au lendemain du Sommet économique et social de 1996. Pour illustrer ce concept, M. Gill a rappelé qu'à la fin de la guerre, en 1945, la dette canadienne équivalait à 100% du PIB, alors qu'en 1970, sans rembourser un seul dollar, elle ne représentait plus que 18% du PIB!

M. Gill défend la thèse qu'il est plus avantageux d'investir dans les services de santé, d'éducation et autres que de rembourser la dette et que le coût du remboursement de la dette est beaucoup plus élevé que les économies d'intérêt qui en découlent. Pourquoi? Parce que tout dollar consacré à la réduction de la dette est un dollar en moins pour répondre aux autres besoins.

Un faux conflit

Le prétendu conflit entre générations attribuable à la dette publique est en fait un leurre. En revanche, le gaspillage des ressources est un vrai problème. Il a conclu en affirmant: « Il est grand temps que les gouvernements pointent la source véritable de la crise des finances publiques, qui se trouve du côté des revenus, réduits par une fiscalité complaisante et mal contrôlée. Les gouvernements doivent mettre un terme à l'évasion fiscale et à l'évitement fiscal qui les privent de moyens financiers essentiels à la survie à long terme des services publics. »

Selon M. Gill, le meilleur legs à laisser aux générations futures et la meilleure dotation à offrir à la population actuelle consiste à accroître les investissements qui sont la base de la richesse actuelle et future.

La FARQ rencontre le ministre Sam Hamad



Jean-Louis Comtois, vice-président de la FARQ et administrateur de l'APRHQ.

Le 23 août dernier, une délégation de la Fédération des associations de retraités du Québec (FARQ), dont fait partie l'APRHQ, a rencontré à Québec le nouveau ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad. Ce dernier est également responsable de la Régie des rentes du Québec (RRQ), laquelle doit notamment s'assurer que l'administration et le fonctionnement des régimes de retraite sont conformes à la loi.

M. Jacques Beaudoin, président de la FARQ et président de l'Organisation des retraités d'entretien du transport de Montréal, était accompagné de Claude Alarie et Jean-Louis Comtois, tous deux retraités d'Hydro-Québec, Fernand Valiquette, président des retraités de Gaz Métropolitain, Réginald Cantin, président du Regroupement des retraités cadres d'Alcan, et Pierre Saint-Michel, président des Retraités d'Acier Atlas. Mme Karine Genest, de la FADDOQ, n'a pu assister à la rencontre.

Trois sujets ont été portés à l'attention du ministre lors de cette rencontre :

- l'application du principe d'équité établi par la récente Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, notamment en matière de financement et d'administration, dans le contexte provoqué par la publication de *La Lettre Express* de la RRQ du 7 février 2007;
- les difficultés éprouvées par les associations pour rejoindre les retraités;
- la demande d'un crédit d'impôt pour contrer les baisses de pension à la suite de l'insolvabilité d'un employeur.

Une loi imposant l'équité

Rappelons que cette loi, pilotée par la ministre Courchesne et adoptée à l'automne 2006 par l'Assemblée nationale, a modifié la Loi régissant les régimes complémentaires de retraite pour améliorer la sécurité financière des rentes des participants. Elle a aussi établi qu'à compter de 2010 lorsqu'un employeur utilisera les surplus de la caisse de retraite pour financer une modification du régime, il devra le faire dans une perspective d'équité entre les employés actifs, les retraités et les bénéficiaires. L'article 146.3 de la loi stipule ceci : « L'affectation de l'excédent d'actif d'un régime de retraite à l'acquittement de la valeur des engagements supplémentaires résultant d'une modification du

régime doit s'inscrire dans une perspective d'équité entre le groupe des participants actifs et celui des participants non actifs et des bénéficiaires du régime. Le cas échéant, celui qui modifie le régime doit s'assurer du respect de cette exigence. » Non seulement celui qui modifie le régime (généralement l'employeur) doit être équitable, mais il doit aussi s'assurer que l'équité est bien respectée.

Voici ce qu'en pensait d'ailleurs Me Michel Benoît, avocat patronal qui a représenté Hydro-Québec contre le recours collectif des retraités, le 5 février 2007 : « La Cour d'appel du Québec avait statué en mars 2005 dans l'affaire opposant Hydro-Québec et ses retraités que l'employeur n'était pas tenu, en droit, d'agir équitablement à l'égard des retraités lorsqu'il négociait des améliorations au régime de retraite avec ses syndicats. Une telle obligation relevait possiblement des syndicats eux-mêmes. Par ailleurs, aucun consentement des retraités n'était requis pour donner effet à de telles modifications. En adoptant le projet de loi 30, le Gouvernement a choisi de mettre de côté ces conclusions. »

L'ambiguïté de la RRQ

Deux mois après l'adoption de cette loi, soit le 7 février 2007, la RRQ faisait parvenir une directive selon laquelle même si une modification est déclarée inéquitable, par un groupe ou tous les groupes de participants concernés, « après consultation, l'employeur pourra procéder à la modification et la financer avec l'excédent d'actif (surplus) ». Elle y ajoutait : « Un participant en désaccord avec une telle affectation pourra alors intenter une poursuite. » En d'autres termes, la Régie des rentes du Québec, l'organisme chargé de faire respecter la loi, suggère subtilement aux employeurs de ne pas se conformer à la loi et d'attendre les poursuites. Le 31 mars 2007, Me Benoît déplorait cette situation et déclarait au journal *Les Affaires* : « C'est un retour à la case départ pour les retraités. Ils devront aller devant les tribunaux en cas de désaccord. »

Les représentants de la FARQ ont porté cette anomalie à l'attention du ministre Hamad, qui s'est engagé à envoyer une lettre à la Régie des rentes du Québec (RRQ) afin que cette dernière invite les employeurs à se conformer à la loi en ce qui a trait au principe d'équité qu'elle contient. Le ministre se propose également de s'informer de la ligne de conduite qu'Hydro-Québec entend suivre au sujet de l'application du principe d'équité pour les retraités dans son régime de retraite.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES AVEC VOUS, NOUS SERONS PLUS FORTS!



La Grande

Corriveau, Julie
Laliberté, André
Leboeuf, Claudine

Laurentides

Bourassa, Jacques
Cadieux, Richard
Carrier, André
Courchesne, Jean-Yves
Desjardins, Fernand
Ouellette, Pierre-Yves
Pearson, Francis
Poirier, Diane
Richer, Oriance
Scott, Michel
St-Martin, Luc
Themens, Micheline
Verville, Edith

Manicouagan

Bérubé, Jacques
Blanchette, Michel
Boisseau, Bernard
Bouchard, Marc-André
Bourgoing, Jean-Yves
Côté, Jean-Guy
Cyr, Pierre
Dufour, Fernand
Houde, Gérard
Mailhot, Céline
Minier, Jules
Morin, Bruno
Vaillancourt, Jacques

Matapédia

Boucher, Bertrand
Côté, Huguette
Desjardins, Gaétan
Gagnon, Pierre
Levesque, Benoit
Roy, Réal

Mauricie

Ayotte, Pierre
Beaudoin, Réal
Bégin, Luce
Bergeron, Yvon
Bonin, Robert
Champoux, Jacques
Champoux, Philippe
Frigon, Jean-René
Gauthier, Jasmin
Guilbert, Denise
Hébert, Louis
Landry, Claude
Lapointe, Gilles
Lefebvre, André
Moreau, Yvon
Pellerin, Normand
Pellerin, Serge
Pelletier, Jean-Marc
Piché, Luc
Sauvageau, Benoit
St-Arnaud, René
Tremblay, Jean-René
Veilleux, Roger

Montmorency

Bertrand, Denys
Brien, Céline
Cliche, Nicole
Dupont, Conrad
Gagnon, Thérèse
Lauzier, Grégoire
Michaud, Gilles
Parent, Francine
Pelletier, Marthe L.

Montréal

Charbonneau, Robert
Charlebois, Marie-Andrée
Chrétien, Colette
Daoust, Marie
Déraps, Jean-Claude
Dubuc, Jocelyn
Gagnon, Rita
Lalonde, Diane
Lapierre, Noëlla
Lemaire, Pierre
Nadeau, Céline
Roberge, François
Roy Bourassa, Rita
Savoie, Louise
Trépanier, Richard

Saguenay

Bergeron, Ginette
Gérard, Martin

Richelieu-Rive-Sud

Arseneault, Carmen
Bernier, Jean-Guy
Berthiaume, Monique
Boisvert, Pierre
Boivin, Georges
Cardinal, Maurice
Chartier, Réal
Daigneault, Louis-Marie
Di Julio, Michel
Duchesne, Lucille
Filion, Jean-Luc
Gagnon, Yves
Gervais, Raymond
Landry, Marcel
Lemonde, Justine
Lessard, Micheline
Lowe, Monic
Marois, Dorien
Michon, Lucie
Moise, Jo Anne
Nguyen-Ngoc, Than Châu
Ostrout, Pierre-Paul
Poudrette, Micheline
Quesnel, Diane
Robert, Marc
Robin, Gérald
Samson, Gabriel
Tétreault, Michel
Vigneault, Benoit

Programme privilège
d'assurance exclusivement
réservé aux membres



APRHQ

Un partenariat de choix

L'APRHQ a porté son choix sur La Capitale assurances générales afin de développer ensemble un programme privilège d'assurance unique qui vous en offre plus pour vos assurances automobile et habitation.

Économisez sur vos assurances

- 15 % pour votre automobile
- 15 % pour votre habitation

Offrez-vous l'assurance de la qualité

- Les meilleures protections sans frais supplémentaires
- CAP, un programme novateur d'assistance offert à tous nos assurés

Choisissez d'en avoir plus pour votre argent

Demandez-nous une soumission gratuite et sans aucune obligation et courez la chance de gagner un séjour dans la capitale européenne de votre choix!



* Règlements disponibles à la vice-présidence marketing.



La Capitale

assurances générales

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

Sans frais : 1 800 322-9226

Montréal : 514 906-2208

Québec : 418 266-9908

ILS NOUS ONT QUITTÉS

AUX PARENTS ET AMIS, L'APRHQ OFFRE SES CONDOLEANCES

Allaire, Gilles	Québec	Genest, Rollande R.	Port St-François, Nicolet
Atkins-Pariseau, Beverly	St-Andrews	Gratton, Jean	Boucherville
Audet, André	St-Bruno-de-Guigues	Guiral, Bernard	Kirkland
Barrière, Lucille B.	Montréal	Henry, Laurent	Rimouski
Beaulieu, Cécile	Rimouski	Labbé, Adrien	St-Joseph-de-Beauce
Beausoleil, Simone	St-Hubert	Laberge, Carmen Lévesque	Beauport
Béland, Rolande	St-Bruno-de-Montarville	Lamoureux, Richer	Chomedey, Laval
Bélanger, André	St-Blaise	Langdeau, Jeanne D'Arc M.	St-Jean
Bélanger, Richard	Anjou	Langlois, Cécile Choquette	Laval
Bennett, David G.	Grand-Mère	Langlois, Marguerite	Salaberry-de-Valleyfield
Bergeron, Raymond	Île-Bizard	Lauzon, Thomas-Simon	Anjou
Berthiaume, Jean-Guy	Grand-Mère	Leboeuf, Maurice	Salaberry-de-Valleyfield
Bérubé, Roland	Val David	Leclerc, Céline	Rouyn-Noranda
Bienvenue, Raymonde	Île-des-Soeurs, Verdun	Légaré, Guy	Boucherville
Bilodeau, Denis	Ste-Foy	Léonard, Madeleine	Granby
Blais, Noëlla	Shawinigan	Lévesque, Aurèle	St-Hubert
Blanchard, Marguerite	St-Agapit	Marrotte, Gordon L.	Coquitlam
Bornais, Roland	Shawinigan-Sud	Mathon, Alpheda Gélinas	Trois-Rivières
Boudreau, Gustave	Iles-de-la-Madeleine	Matteau, Anne-Marie B.	Cowansville
Bourdon, Olier	St-Eustache	Mayer, Raymond	St-Ambroise-de-Kildare
Brulotte, Roger	La Tuque	Michaud, Joseph-Raoul	Trois-Rivières
Burke, Marjorie	Ottawa	Mongeau, Marcel	Joliette
Cadotte, Dorothy L.	Blainville	Naud, Noëlla D.	Neuveville
Caron, Gustave	Saint-Jean-sur-Richelieu	Perreault, Jacques	St-Sauveur-des-Monts
Caron, Louis-Roch	Québec	Perron, Fernand	Mc Masterville
Cavanagh, Lauride	Fort-Coulonge	Philogène, Aubertin	Ste-Foy
Couture, Adrien	Ste-Sophie-de-Lévrard	Picard, William	Grand-île
Croteau, René	St-Agapit	Poissant, Paula Gougeon	Montréal
Cuierrier, Lorraine	Montréal	Poudrier, Raymond	St-Georges
Daze, Madeleine G.	Montréal	Roberge, James	Salaberry-de-Valleyfield
De Bellefeuille, André	Laval	Rodier, Roger	St-Hyacinthe
Debien, André	Boucherville	Ross, Claude	Rimouski
Donaldson, Robert	Nepean	Sergerie, Alice	Rimouski
Duclos, Irenée	Salaberry-de-Valleyfield	Sokolyk, Philippe	St-Georges-de-Champlain
Durand, Rosaire	St-Tite	Soulières, Georgette B.	Sorel
Durocher, Patricia B.	Ste-Anne	Sozio, Lucienne E.	Charlesbourg
Dussault, Paul	St-Laurent	Spénard, Gérard	St-Joseph-de-Beauce
Duval, Reine-Marie	St-Augustin-de-Desmaures	Stone, William A.	Ottawa
Éthier, Jean	Montréal	Touchette, Jeanne d'Arc	St-Ferréol-les-Neiges
Fontaine, Gaston	Montréal	Tremblay, René	Tracy
Fournier, Jean-Yves	St-Bruno-de-Montarville	Truchon, Gilbert	La Malbaie
Fréchette, Camille	Maple Grove	Turgeon, Robert	Notre-Dame-du-Mont-Carmel
Gaudet, Yvon	Laval		



Assurance Voyage

Bien s'assurer pour bien voyager



Ouvert à tous ! Contactez-nous ! Aucun client refusé ! Aucune limite d'âge !

Tous nos agents sont certifiés de L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

- ✓ **3 mois de stabilité pour toutes les conditions préexistantes ***
- ✓ **Aucun questionnaire médical pour les gens de 64 ans et moins ***
- ✓ **Pontages plus de 10 ans acceptés ***
- ✓ **Plan très avantageux pour les personnes souffrant seulement d'asthme ou seulement de diabète avec médication orale ***

** Sous certaines conditions*

COOP de Consommation des Employé(e)s d'Hydro-Québec

www.coophq.com

Montréal (514) 334-6920

Sans frais 1 800 363-4940

ACTIVITÉS SPORTIVES ET SOCIALES

TERRITOIRE LA GRANDE RIVIÈRE

Rouyn-Noranda et Val-d'Or ont repris leurs déjeuners mensuels en septembre. **La Sarre et Témiscamingue** ont repris leurs déjeuners trimestriels en septembre.

La Sarre: déjeuner, le 6 décembre, au motel Villa Mon Repos.

Témiscamingue: déjeuner, le 4 décembre, chez Mari-Lou, St-Bruno-de-Guigues.

Val-d'Or: déjeuner, le 10 octobre, à l'hôtel Continental.
M. Massicotte (819-797-5097) mirray@cablevision.qc.ca

TERRITOIRE LAURENTIDES

Hautes Laurentides: déjeuner, dernier mardi du mois 8h30, au resto La maison du spaghetti, 1095, rue St-Jovite, Mont-Tremblant.

Lanaudière: déjeuner, le 1^{er} mardi du mois, 9h, au resto La Grange, 425, rue Notre-Dame, Joliette.

Mille-Îles: déjeuner, tous les mercredis, 8h, au resto Jardins-Lee, rue Turgeon, Ste-Thérèse.

Outaouais: déjeuner, le 1^{er} mercredi du mois, 9h, d'octobre à juin au resto La boîte à chansons, 444, boul. de l'Hôpital, Gatineau. Les conjoints sont invités.

Quilles: tous les lundis, 10h, d'octobre à mai au salon de quilles Le Carrefour, 500, boul. Gréber Gatineau.

Curling: mardi, mercredi et jeudi, d'octobre à avril, au Rideau Curling Club, 715, rue Cooper, Ottawa.

Saint-Jérôme: déjeuner, le 2^e jeudi du mois, à 9h30, au resto Nicholas, 2350, boul. Labelle, Lafontaine.

Site Web: www.arhql.com

TERRITOIRE MANICOUAGAN

Déjeuners mensuels: le 1^{er} mardi du mois, à 9h.

TERRITOIRE MATAPÉDIA

Quilles: le mardi, à 13h30.

Souper automnal: le 17 octobre à 18h, précédé d'un rallye bottine.

Souper de la Sainte-Catherine: le 21 novembre à 18h, au salon de quilles Clair de lune.

Brunch des Fêtes: le 9 décembre.

TERRITOIRE MAURICIE

Activités régionales

À la résidence des retraités de Trois-Rivières

Rendez-vous des artistes: les 2, 3 et 4 novembre.

Activités de secteurs

Secteur Trois-Rivières

Anciens de Gentilly II: rencontre, le 1^{er} mercredi du mois.

J. C. Bouthillier (819-374-4536 ou M. Fortin 819-375-0043).

Bridge: lundi et vendredi, de 13h à 16h, à partir du 7 septembre, à la résidence des retraités, rue des Chenaux.
Yvan Tremblay (819-378-7401).

Soirée des fêtes: le 6 décembre, au club de golf du Moulin.

La Tuque: déjeuner, le 2^e mercredi du mois, restaurant Stratos. *André Drolet (819-523-9196).*

TERRITOIRE SAGUENAY

Dîner du mois: reprise en octobre, au restaurant l'Entre-Gens de St-Bruno.

Visite agro-alimentaire: fin octobre, à la fromagerie de St-Gédéon (date et coût à confirmer).

Dîner Centraide: le 21 octobre, au centre administratif H.-Q., 1400, rue Manic. Un cocktail de bienvenue sera offert.

TERRITOIRE MONTMORENCY

Petites quilles: le jeudi, 13h, à partir du 6 septembre, salle Lebourgneuf. *Fernand Lesage (626-1606).*

Grosses quilles: le mardi, 10h, à partir du 4 septembre, salle Lebourgneuf, *Gilles Bélanger (842-9653).* Le vendredi, 13h, à partir du 7 septembre, *André Tremblay (871-4539).*

Pétanque intérieure: le lundi, 13h, à partir du 1^{er} octobre, à notre local. *Alphonse Bilodeau (628-7967).*

Club de cartes: le mercredi, 13h, à partir du 3 octobre à notre local, classement et tournoi de whist. *Lise Bruneau (627-0036).*

Assemblée générale de l'APRHQ: le 24 octobre. Départ de notre local en autobus, dîner et visite pour les conjoints.
Thérèse Goulet (660-2419).

TERRITOIRE DE MONTRÉAL

Journée à St-Hyacinthe: le 24 octobre, assemblée générale de l'APRHQ, tour de ville commenté avec guide et diverses visites dans le milieu. M.: 75\$ / N-M.: 100\$. *P. A. Sergerie (450-699-2321). Léo Langlais (450-674-0176).*

Souper-spectacle: le 1^{er} décembre au Rideau Vert.
Gilles Leroux (514-384-3662).

Souper de Noël: le 7 décembre, au Buffet Marina, St-Léonard.
Gilles St-Pierre (514-525-5477).

Site Web: www3.sympatico.ca/csrhq-rm

TERRITOIRE RICHELIEU

Club social de Granby

Diners mensuels: le 2^e mercredi du mois, salle des Loisirs Immaculée-Conception, 481, rue St-Vincent, Granby.
G. Hamelin (450-378-0087).

Club social de Sherbrooke

Déjeuners mensuels: le 1^{er} mercredi du mois, à l'Eggsquis, 2939, rue King O., Sherbrooke. *Gérald Robert (819-823-4353).*

Club social de Drummondville

Rencontres sociales: le mercredi après-midi au local du Club, 1235, chemin Hemmings, Drummondville.
Germain Cossette (819-478-7552).

Club social de St-Hyacinthe

Diners mensuels: le 1^{er} mardi du mois, à la Brasserie Douville, 5700, boul. Laurier, St-Hyacinthe.

Dîner de Noël: le 4 décembre. *G. Pellerin (450-774-5887).*

Club social de la Rive-Sud de Montréal (CSRHQ-RSM)

Déjeuners mensuels: le 2^e mardi du mois, à 8h30, Resto-Bar Réal Massé, 1001, boul. de Montarville, Boucherville.
Yves Gagnon (450-449-3511).

Activité culturelle: le 8 novembre, pièce intitulée « Août, un repas à la campagne » au théâtre du Rideau-Vert. Billet: 24\$.
Clément Caouette (450-651-3586).

Table champêtre: le 19 octobre, au Domaine de la Templierie à Huntingdon. *Normand Moreau (450-655-9952).*

Souper de Noël: le 30 novembre, à l'Érablière Le Rossignol. Coût: 35\$. *François Lebrun (450-655-5668).*

Quilles: le lundi, 10h, au Quillorama, 3900, boul. Matte, Brossard. *Dorothee Lamontagne (450-641-2550).*

Site Web: <http://cshqrs.m.220v.org>

ACTION est imprimé par :

A.C. Werbrouck Inc., Saint-Laurent (Québec)